

PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2017

Les étapes nécessaires pour voter

À PARTIR DU

2
OCT.

Je me connecte sur
[education.gouv.fr/
electionspsyen2017](http://education.gouv.fr/electionspsyen2017)



Je prends connaissance des **informations sur les élections professionnelles 2017 et les scrutins concernés** :

- commission administrative paritaire nationale (CAPN)
- commission administrative paritaire académique (CAPA) ou locale (CAPL)

Listes
électorales



Les listes électorales sont publiées **sur les sites intranet/internet des académies et vice-rectorats**. Elles sont affichées dans les bureaux de vote au rectorat/vice-rectorat (pour la CAPA/CAPL) et dans les bureaux de la DGRH au ministère (pour la CAPN).

À PARTIR DU

26
OCT.

Les professions
de foi



et les candidats



Les professions de foi et les listes de candidats sont consultables **sur les sites intranet/internet des académies/vice-rectorats (pour les CAPA/CAPL) et sur education.gouv.fr/electionspsyen2017 (pour la CAPN)**

AVANT LE

07
NOV.

Notice
de vote



bulletin
de vote



Je reçois mon matériel de vote à mon adresse postale.

Il contient : les enveloppes de vote, les bulletins de vote, les professions de foi et la notice de vote explicative



**JE
VOTE !**



Je vote obligatoirement par correspondance avec le matériel de vote envoyé à mon domicile

POUR LE

28
NOV.

Scrutin 1
Commission administrative paritaire académique
Commission administrative paritaire locale



Enveloppe bleue n° 1 Enveloppe bleue n° 2

Scrutin 2
Commission administrative paritaire nationale



Enveloppe blanche n° 1 Enveloppe blanche n° 2



Enveloppe T à poster



A voté !



www.education.gouv.fr/electionspsyen2017

Ministère de l'Éducation nationale / Octobre 2017